

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME XI

Services du Premier Ministre.

COMMISSARIAT AU TOURISME

Par M. Victor GOLVAN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Emile Aubert, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champeboux, Michel Chauty, Henri Claireaux, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, André Dulin, Emile Durieux, Jean Errecart, Marcel Fortier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, François Monsarrat, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Puzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Roger Poudonson, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, Charles Suran, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Joseph Yvon, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 28), 2053 (tome XVII) et in-8° 567.

Sénat : 24 et 25 (tomes I, II et III, annexe 29) (1966-1967).

SOMMAIRE

	Pages.
Crédits budgétaires affectés au tourisme en 1967	4
I. — Bilan de la saison touristique :	
1° Les chiffres de 1965	6
2° L'année 1966	7
3° Les vacances des Français	7
II. — Situation de la balance touristique :	11
Quels enseignements en retirer ?	12
III. — Hôtellerie et tourisme social :	
1° L'hôtellerie : causes de la crise et effort de relèvement	14
2° Camping et caravanning	16
3° Ports de plaisance et nautisme	17
4° Thermatisme et thalassothérapie	20
IV. — Examen en commission	23

Mesdames, Messieurs,

Nous voudrions commencer ce rapport pour avis par *une remarque d'ordre général* : chaque année, fort consciencieusement d'ailleurs, les rapporteurs spéciaux et pour avis, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, « épluchent » le budget du Tourisme afin de pouvoir présenter, en séance, à leurs collègues le tableau des crédits de ce département ministériel, de ses principales activités et des problèmes inhérents à ces activités...

Il est donc inévitable que certaines « redites » fastidieuses interviennent au cours de nos débats, d'autant que, dans l'une ou l'autre Assemblée, les orateurs inscrits développent, eux aussi, quelques-uns des thèmes déjà traités par les rapporteurs ! Aussi, désirons-nous, en commençant, vous indiquer les sujets qui ne seront pas traités ici, parce qu'ils l'ont été déjà abondamment par nos prédécesseurs ! C'est ainsi que l'Assemblée Nationale a eu droit à des « couplets » sur la construction de l'Hôtel Hilton et sur celle d'un autre hôtel à la Porte Maillot, sur le « tourisme de croisières et de week-end », l'ensoleillement des stations, la réorganisation de nos bureaux à l'étranger — et à des développements beaucoup plus importants sur l'équipement touristique de la Corse (1), sur les sports d'hiver (2) et, surtout, sur l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon (3). Pour toutes ces questions, permettez-nous, Mesdames et Messieurs, de vous renvoyer à nos « orfèvres » en la matière et de ne traiter, cette année, qu'un certain nombre de questions essentielles groupées traditionnellement sous trois rubriques :

- le bilan de la saison touristique ;
- la situation de notre balance touristique ;
- l'hôtellerie et le tourisme social.

*

* *

(1) Avis de M. Pasquini à l'Assemblée Nationale, n° 2053, t. XVII, pages 8 à 13.

(2) Rapport de M. Sallé à l'Assemblée Nationale, n° 2050, annexe 28, pages 27 et 28.

(3) Idem, pages 29 à 43. *La Documentation française* consacre d'ailleurs une « note et étude documentaire » importante à cet aménagement touristique (n° 3326, du 13 octobre 1966.)

Certes, il nous faut dire un mot des **crédits budgétaires affectés au tourisme en 1967**, encore que nous n'ayons pas, pour le faire, la compétence souriante de notre collègue Mlle Rapuzzi. En augmentation de 11 % par rapport à 1966, *les crédits propres au Commissariat*, inscrits dans le « bleu » budgétaire, s'élèvent à 29.434.446 F. Mais nous savons tous qu'à ces crédits (dont l'augmentation de 2.885.155 F est essentiellement absorbée par un accroissement de 2 millions des subventions au tourisme social), il faut en ajouter un certain nombre précisé par le tableau suivant :

**Crédits prévus pour le développement du tourisme
et ne figurant pas au budget du Commissariat (1).**

DESIGNATION	1966	1967
	(En millions de francs.)	
1° Prêts du Fonds de développement économique et social.		
a) Equipement hôtelier et thermal.....	160	155
b) Equipement touristique collectif.....	20	25
2° Crédits pour l'équipement des ports de plaisance (2).		
a) (Chapitre 53-36 du budget des Travaux publics.) (Languedoc—Roussillon.)		
Autorisations de programme.....	4	5,5
Crédits de paiement.....	0,8	1,1
b) (Chapitre 63-90 du budget des Travaux publics.) (Autres ports.)		
Autorisations de programme.....	4,5	2,5
Crédits de paiement.....	0,9	0,5
3° Crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc—Roussillon.		
(Chapitre 55-00 du budget des charges communes.)		
Autorisations de programme.....	35	58
Crédits de paiement.....	35	55

(1) Le budget de la Jeunesse et des Sports comporte des crédits pour les camps et colonies de jeunes et celui de la Santé publique pour des maisons familiales de vacances.

(2) Les crédits en provenance du F. I. A. T. ne sont pas compris : ils sont de l'ordre de 10 millions.

En bref, comme l'a souligné M. le Secrétaire d'Etat lui-même devant l'Assemblée Nationale, « l'effort total de l'Etat en faveur du tourisme est plusieurs dizaines de fois supérieur au montant du budget du Commissariat au Tourisme », ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, en souhaitant que ces crédits soient de moins en moins dispersés dans les « bleus » des autres Départements ministériels, afin que votre Assemblée, tout d'abord, mais également l'ensemble de l'opinion publique ait conscience des efforts accomplis en faveur du tourisme français.

I. — BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE

1° Quels sont les chiffres de 1965 ?

Selon les statistiques du Commissariat, la France aurait reçu, en 1965, 11.100.000 étrangers contre 10.250.000 en 1964, soit une augmentation de 8,3 %, les Allemands représentant le plus fort contingent, suivis des Britanniques, des Belges et des Italiens, d'un deuxième groupe constitué par les U. S. A. (1) et les Pays-Bas, et — enfin — d'un troisième groupe : Espagne et Portugal, Suisse.

En voici le détail, par nationalités :

NATIONALITES	1964	1965	VARIATION 1965/1964.
	(En milliers.)		(En p. 100.)
Allemagne	1.560	1.643	+ 5,3
Autriche	130	133	+ 2,3
Belgique et Luxembourg.....	1.480	1.543	+ 4,2
Espagne et Portugal.....	700	744	+ 6,3
Italie	1.060	1.254	+ 18,3
Pays-Bas	890	966	+ 8,5
Grande-Bretagne, Irlande et Domi- nions	1.550	1.598	+ 3,1
Suisse	650	677	+ 4,1
Scandinavie	208	266	+ 27,9
Etats-Unis	920	977	+ 6,2
Canada	97	111	+ 14,4
Amérique latine.....	150	178	+ 18,6
Autres pays.....	855	1.010	+ 18,1
Totaux	10.250	11.100	+ 8,3

Le pourcentage des *nuitées* dans l'hôtellerie atteint, pour les seuls touristes étrangers, 60 à 70 % ; en effet, en ce qui concerne uniquement l'hôtellerie homologuée, le nombre de nuitées de touristes étrangers a été en 1965 de 100.597.000, soit 5 % de plus qu'en 1964.

Les régions les plus visitées ont été :

- la région parisienne (28,4 % de l'ensemble du pays) ;
- les régions Provence, Côte d'Azur, Corse (16,3 %) et Rhône-Alpes (12,7 %) ;
- le Midi-Pyrénées, qui vient au quatrième rang (grâce à Lourdes), ne représentant que 6,6 %.

(1) Dans son rapport à l'Assemblée Nationale, p. 14 à 18, M. Sallé a longuement traité, cette année, de l'évolution du tourisme américain en France entre 1960 et 1965.

La durée moyenne des séjours des touristes étrangers dans l'hôtellerie homologuée est de six jours : ce chiffre est une « moyenne » entre les séjours de vacances des étrangers et les séjours des étrangers en transit vers les pays limitrophes, notamment l'Italie et l'Espagne, mais nous savons qu'en la matière il est très difficile d'atteindre à une parfaite précision et que nombre de publications spécialisées ont parlé d'une « moyenne » de trois jours seulement. Ainsi, beaucoup de touristes étrangers ne font que traverser la France, à destination d'un autre pays, Espagne et Italie surtout.

2° Comment se présente l'année 1966 ?

D'après les premières indications fournies par les préfets et les résultats définitifs recensés par l'I. N. S. E. E. pour les seuls mois de juin et juillet 1966, les séjours de vacances des Français et des étrangers sont en progression très sensible dans un nombre de départements qui représentent 70 % de l'activité touristique nationale. Par contre, ils sont stationnaires dans plusieurs départements représentant 13 % de l'activité touristique, et, enfin, en légère régression dans la partie du territoire correspondant à 17 % de cette activité.

Au total, la progression est très nette. Elle est de :

- 6 % dans l'hôtellerie ;
- 15 % dans les campings ;
- stationnaire dans les appartements et villas meublés (1).

La progression des touristes étrangers est de l'ordre de 8 %.

La légère régression enregistrée dans les Alpes du Nord, les Vosges, l'Alsace et le Jura est due essentiellement au mauvais temps qui a sévi dans ces régions pendant le mois de juillet et le début du mois d'août : aussi, les touristes ont-ils abrégé leur séjour dans ces contrées pour se diriger vers le littoral méditerranéen ou atlantique, ce dernier ayant été particulièrement favorisé par le beau temps au cours de l'été comme en fait foi le tableau d'ensoleillement établi dans le rapport pour avis de M. Pasquini à l'Assemblée Nationale (p. 7).

3° Les vacances des Français.

Nous avons assisté cette année à une curieuse offensive psychologique, menée d'ailleurs avec le sourire par M. le Secrétaire d'Etat

(1) En effet, si le nombre des constructions neuves augmente, les immeubles anciens sont de moins en moins livrés à la location saisonnière, parce que leur modernisation est trop coûteuse pour une durée d'utilisation fort courte. Quelques loueurs en meublés pensaient pouvoir bénéficier, en 1966, d'une suppression de la patente, mais cette mesure ne s'applique qu'aux propriétaires louant une partie du local qu'ils occupent. De plus, cette « générosité » est demandée par l'Etat aux communes qui, on le comprendra, se montrent plutôt réticentes !

chargé des destinées du Tourisme. Les années antérieures, en effet, la comparaison des « entrées » des étrangers en France et des « sorties » des Français vers l'étranger donnaient lieu à la publication de la situation de la balance touristique dont le solde positif, malheureusement, allait diminuant.

Au cours de l'actuel débat budgétaire devant l'Assemblée Nationale, on s'est davantage penché sur *le tourisme proprement national* en se réjouissant de ce que les Français partaient de plus en plus nombreux en vacances, ce qui ne doit pas nous faire oublier que, si 42 % d'entre eux partent, 58 % restent encore chez eux : ce sont ceux dont les revenus sont les plus faibles et qui représentent cependant, pour les années à venir, un énorme potentiel pour l'hôtellerie et le tourisme local, à condition qu'on sache les retenir dans notre pays car, à l'heure actuelle, ce sont surtout les travailleurs bénéficiant des congés payés qui sont attirés par les prix inférieurs pratiqués encore par la Grèce et les pays de l'Est, lesquels font d'ailleurs un effort énorme de publicité.

Dressons, tout d'abord, *le tableau des vacances des touristes français à l'étranger* (dans les pays de l'O. C. D. E., bien entendu) :

PAYS		FRANÇAIS 1964.	FRANÇAIS 1965.	VARIATION 1965/1964. (En pourcentage.)
Allemagne	AH	652.300	651.610	— 0,1
Autriche	AH	270.201	267.223	— 1,1
Belgique	NH	540.846	537.453	— 0,7
Canada	AF (1)	6.431	8.073	+ 25,5
Espagne	AF (1)	5.576.379	5.649.311	+ 1,3
Etats-Unis	AF (1)	52.437	57.879	+ 10,4
Grèce	AF (1)	68.051	80.176	+ 17,8
Islande	AF (1)	537	817	+ 52,1
Italie	AF (2)	3.646.800	4.042.700	+ 10,9
Japon	AF (1)	7.528	6.142	— 18,4
Luxembourg	AH	53.790	51.379	— 4,5
Norvège	NH	54.814	53.450	+ 2,5
Pays-Bas	AH	154.965	155.391	+ 0,3
Portugal	AF (1)	131.409	178.336	+ 35,7
Royaume-Uni	AF (1)	325.500	363.500	+ 11,7
Scandinavie	AF (1)	69.939	80.917	+ 15,7
Suisse	AH	1.053.726	991.139	— 5,9
Turquie	AF (1)	11.702	23.946	+ 104,6

AH : arrivée dans les hôtels ; NH : nuitée dans les hôtels ; AF : arrivée aux frontières.

(1) Voyageurs étrangers venus pour plus d'une journée.

(2) Y compris les excursionnistes.

Ainsi, plus de 12 millions de nos concitoyens se sont-ils rendus à l'étranger en 1964 et 13 millions en 1965, dont 5.650.000 en Espagne et 4 millions en Italie, ce qui représente un accroissement de 50 % en trois ans, puisque, en 1962, 7 millions de Français passèrent leurs vacances en dehors de nos frontières.

Qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse pour donner quelques éléments de *la situation touristique des pays de l'O. C. D. E.* (1). Au cours de l'année 1965, si 23.800.000 touristes sont entrés en Italie, 14.251.428 en Espagne et 489.402 au Portugal (2), il n'en reste pas moins vrai que, peu à peu, les prix de ces « pays du soleil » rattrapent les prix français : c'est ainsi qu'on a pu estimer que, de janvier 1964 à janvier 1966, l'indice des prix de détail a augmenté de 23 % en Espagne, de 9 % en Italie et de 5,5 % seulement en France. Néanmoins, il nous faudra compter de plus en plus avec eux ainsi qu'avec la Tunisie (qui dispose d'un ensemble hôtelier remarquable), le Maroc et les Etats de l'Est européen. Par ailleurs, nos compatriotes — dont le niveau de vie a incontestablement augmenté — ont tendance à aller de plus en plus loin : en 1965, 58.000 Français se sont rendus aux U. S. A., 8.000 au Canada et 6.000 au Japon... sans compter ceux qui se sont laissé tenter par des séjours exotiques aux Antilles ou dans le Pacifique.

Venons-en donc aux **vacances des Français en France.**

Toujours selon les renseignements fournis par l'I. N. S. E. E., le nombre total de journées de vacances *en 1964* était de :

— 611.091.000 dont : 540.773.000 en France et 70.318.000 à l'étranger.

Sur ce total de 611.091.000, le nombre de journées de vacances *d'été* était de :

— 553.139.000,

et celui des journées de vacances *d'hiver* de :

— 57.952.000.

En 1965, le taux des départs en vacances au cours de l'été a été le même que l'année précédente, soit 42 %, mais la durée totale des vacances en France n'aura été guère supérieure en 1965 à celle qu'elle a été en 1964. Quant à la répartition des séjours selon les

(1) Cf. Rapport de M. Sallé, p. 13 et 14.

(2) Chiffres communiqués par les Offices de tourisme de ces trois pays.

modes d'hébergement, elle ne se serait pas sensiblement modifiée d'une année à l'autre, la croissance du camping, très rapide jusqu'à 1964, se serait, en particulier, notablement ralentie.

Ne faudrait-il pas organiser une campagne sur le thème « Connaissez mieux la France », dont le but essentiel devrait être de faire découvrir aux Français les beautés et les ressources de leur pays, tout en mettant le holà ! à une certaine contre-propagande qui s'exerce de façon particulièrement nocive au moment de l'été. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit sur ce point à l'Assemblée Nationale, tant au sujet des émissions radiophoniques et télévisées que des bulletins météorologiques publiés d'une manière qui ne semble pas toujours très astucieuse.

Peut-être pouvons-nous également formuler *quelques réflexions désabusées en ce qui concerne l'étalement des vacances !* Si le thème reste nécessaire, il semble bien que, pour l'ensemble des Français, il soit, selon le mot de notre collègue député Anthonioz, « une aimable formule » : certes, on doit tout faire pour que les quatre mois d'été soient utilisés pour les vacances, mais en régime démocratique il ne saurait être question de contraindre les Français à ne pas partir massivement en août. Tout au plus peut-on réunir autour d'une « table ronde » les représentants de l'administration, ceux du patronat et des syndicats afin d'essayer d'infléchir les décisions des Français dans ce sens, en leur montrant, avec chiffres à l'appui, qu'il y va de leur avantage : cela leur permettrait de prendre des vacances moins chères ou plus longues (1).

*

* *

(1) Dans un autre domaine, nous ne pouvons que nous réjouir de voir le Gouvernement se préoccuper de réglementer plus strictement l'activité des associations et groupements à but non lucratif organisant des voyages (cf. décret n° 66-767 du 13 octobre 1966) qui n'offraient pas toujours d'assez grandes garanties à leurs adhérents et se livraient à une concurrence parfois déloyale envers les agences de voyages qui, elles, ont su mettre de l'ordre dans leur propre maison.

II. — SITUATION DE LA BALANCE TOURISTIQUE

Dressons-en tout d'abord le tableau pour pouvoir, ensuite, en tirer des constatations, surtout par comparaison avec les autres pays de l'O. C. D. E.

ZONES	RECETTES		DEPENSES		SOLDE	
	1964.	1965.	1964.	1965.	1964.	1965.
	(En millions de dollars.)					
Europe (1).....	421,2	475,5	642,8	780,8	— 221,6	— 305,3
U. S. A. et Canada...	366,9	412,7	111,4	133,1	+ 255,5	+ 279,6
Autres pays (2).....	30,2	21,8	31	24,7	— 0,8	— 2,9
Totaux	818,3	910,0	785,2	938,6	+ 33,1	— 28,6

(1) Pays de l'O. C. D. E. seulement.

(2) Y compris Yougoslavie et autres pays de la zone dollar.

Ce bilan fait apparaître, pour la première fois, *un déficit en dollars de 28,6 millions, soit 140 millions de francs en 1965*, mais il était aisé de le prévoir alors que, d'année en année, on assistait à l'effondrement du solde positif de cette balance des paiements (1).

Avons-nous les mêmes raisons d'être inquiets *en 1966* ? Nous ne disposons encore que des chiffres provisoires des deux premiers trimestres de 1966 :

*Variations de la balance des paiements
entre les six premiers mois de 1965 et de 1966 (en millions de dollars).*

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
1965	383,3	276,9	+ 106,4
1966	470,5	326,9	+ 143,6
<i>Variation</i>	<i>+ 22,7 %</i>	<i>+ 18,0 %</i>	<i>+ 35 %</i>

Pour la période étudiée, le solde est donc nettement positif et en accroissement par rapport à celui de l'année précédente, mais si, au cours du troisième trimestre, les recettes doivent considérablement augmenter, *c'est également l'époque du départ massif*

(1) Le solde, qui était de 236 millions de dollars en 1960, est passé successivement à 215 millions en 1961, puis à 198 en 1962, 120 en 1963 et, enfin, 33 en 1964 pour connaître le déficit en 1965.

des Français pour l'étranger, et ce dernier phénomène est la cause de notre déficit, surtout si l'on considère que nos compatriotes y séjournent volontiers trois semaines. En examinant les bilans détaillés pour 1964 et 1965, on s'aperçoit que la quantité de devises laissées par nos principaux clients étrangers s'est accrue ; une exception doit être faite pour la zone sterling, mais ce phénomène correspond à une tendance au fléchissement des « arrivées » britanniques. En revanche, *notre déficit s'est accru avec les pays de tourisme réceptif* :

En 1965 :

Espagne	— 205,9 millions de dollars.
Italie	— 114 millions de dollars.
Suisse	— 53,5 millions de dollars.
Autriche	— 8,9 millions de dollars.

Quels enseignements en retirer ?

Tout d'abord, pour certains pays comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce et la Yougoslavie, un niveau de vie inférieur au nôtre ne favorise pas les voyages en France de leurs ressortissants mais, en revanche, permet des prix qui attirent les Français ; la Suisse, elle, pays limitrophe de grand intérêt touristique, malgré la facilité qu'ont ses habitants pour voyager à l'étranger, ne peut à cause de sa faible population nous fournir une clientèle égale à celle que nous lui fournissons (rappelons que 991.139 Français sont allés dans des hôtels suisses, en 1965, contre 677.000 Suisses en France).

La demande, tant nationale qu'étrangère, ne cesse d'augmenter ; pour que notre tourisme en tire le maximum de profit, il faut que l'offre augmente dans les mêmes proportions, afin de limiter d'une part la pression sur les prix qu'entraîne une demande déséquilibrée avec l'offre et, d'autre part, de garder ou d'attirer en France une clientèle que la surcharge de notre infrastructure routière à certaines époques repousse vers l'étranger. C'est pourquoi nous ne pouvons que réitérer notre regret d'avoir vu disparaître *la détaxe sur l'essence* au profit des étrangers et alerter les pouvoirs publics sur la nécessité d'un réseau cohérent d'autoroutes.

De plus, le tourisme se démocratisant de plus en plus (la constatation n'est pas nouvelle et elle est d'ailleurs heureuse), *les jeunes générations attacheront une importance toujours plus*

grande aux équipements sportifs et aux distractions, en se montrant par contre moins exigeantes sur le confort et même sur la nourriture — ce qui explique — entre autres causes — le succès toujours grandissant d'un organisme comme « le Club Méditerranée » et la nécessité pour l'hôtellerie française, si elle veut survivre, de s'adapter aux besoins nouveaux : en effet, les hôteliers qui ne voudront « vendre » que des chambres ou des vins de table, au surplus sans amabilité, sont pour la très grande majorité d'entre eux condamnés à disparaître !

Un renversement de la tendance nous paraît d'autant plus improbable que, le niveau de vie s'élevant dans les années à venir, les étrangers continueront à venir plus nombreux chez nous, mais les Français également d'aller à l'étranger (1). Et comme ces touristes raccourcissent de plus en plus la durée de leur séjour chez nous, on ne voit guère de remède à ce déséquilibre de notre balance touristique.

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'alarmer outre mesure : nous l'avons déjà dit, *presque tous les pays de l'O. C. D. E. connaissent le même problème* et si le solde de la balance touristique de l'Espagne s'établit à un niveau très élevé (+ 1.085 millions de dollars), en dehors de celui de l'Italie (+ 1.061), de l'Autriche (+ 420) et de la Suisse (+ 319), il est négatif pour tous les autres pays :

PAYS	1961	1962	1964	1965
Allemagne	— 362	— 631	— 594	— 892
Espagne	+ 314	+ 460	+ 852	+ 1.085
Etats-Unis	— 847	— 984	— 1.106	— 1.188
Italie	+ 647	+ 723	+ 827	+ 1.061
Royaume-Uni	— 64	— 56	— 199	— 257
Suède	— 3	— 14	— 80	— 113
Suisse	+ 210,5	+ 235	+ 300	+ 319

(1) En 1960, ils y dépensaient 263 millions de dollars : rappelons qu'en 1965, ils ont dépensé 938,6 millions de dollars.

III. — HOTELLERIE ET TOURISME SOCIAL

1° Les rapports et les débats de l'Assemblée Nationale ont pertinemment mis en relief *les causes essentielles de la crise que connaît l'hôtellerie française* et votre Rapporteur de la Commission des Affaires économiques et du Plan n'avait pas manqué de les rappeler dans ses avis précédents : fardeau accablant des charges sociales (1), prix trop élevé de la construction (2) et, peut-être aussi, manque d'adaptation de beaucoup d'hôteliers et insuffisance de formation d'une bonne partie de leur personnel (3), alors que, par ailleurs, certains élèves des écoles hôtelières n'ont pas toujours la possibilité de s'installer eux-mêmes...

Il n'en reste pas moins vrai que, depuis plusieurs années, le Gouvernement a accompli *un effort important* en faveur de l'hôtellerie par le moyen de prêts de la Caisse centrale de Crédit hôtelier financée à 95 % sur les ressources du F. D. E. S.

Quel a été le montant de ceux-ci et les réalisations qui en ont été la conséquence ?

	MONTANT des investissements.	MONTANT des prêts.	NOMBRE d'hôtels modernisés.	CHAM- BRES moder- nisées.	CHAM- BRES créées hôtels anciens.	NOMBRE d'hôtels construits.	CHAM- BRES créées hôtels neufs.
Année 1965 (1).....	305.000.000	152.070.200	1.412	8.072	4.111	92	2.487
Premier semestre 1966 (2).....	249.290.782	108.616.900	446	3.416	1.252	95	1.866

(1) En ce qui concerne l'année 1965, il s'agit de prêts réalisés.

(2) Pour le premier semestre 1966, il s'agit de prêts accordés, mais non encore réalisés.

(1) Les charges sociales varient de 18,3 % des salaires aux Pays-Bas, à 22,7 % en Autriche, 27,75 % en Belgique, 31 % en Allemagne et 46,70 % en France. Même constatation en ce qui concerne les charges fiscales : le taux de la taxe sur les chiffres d'affaires est de 8,5 % en France, alors qu'il n'est que de 4 % en Allemagne et aux Pays-Bas, de 2 % en Espagne et de 1 % en Italie, et que cette taxe n'existe ni en Suisse, ni en Belgique.

(2) Sait-on que l'acquisition d'un terrain aux Champs-Élysées coûte aussi cher qu'à Manhattan et que le prix de la construction française atteint approximativement 40.000 F pour une simple chambre d'hôtel avec ses équipements ? On estime que le prix d'une journée, dans ces conditions, ne saurait être inférieur au millième du prix de la construction, soit 40 F.

(3) Il ne faut pas perdre de vue, également, qu'en évaluant le nombre total des hôtels à environ 115.000 (comportant 650.000 chambres et 1 million de lits), celui des hôtels homologués — dont l'installation et les conditions d'exploitation doivent satisfaire à une réglementation contrôlée — s'élevait, au 1^{er} janvier 1966, à 13.488. Or, très souvent, quand on « parle tourisme », on donne des précisions ou l'on évoque des souvenirs qui peuvent avoir trait aux hôtels non homologués !

Par rapport à 1964, il y a eu une tendance au ralentissement, car les hôteliers attendaient sans doute des modifications dans les conditions des prêts (dont le taux est encore trop élevé et pour lesquels les garanties exigées sont parfois draconiennes), ainsi que les nouvelles normes de classement. Il faut souligner (signe encourageant) que les emprunteurs de moins de quarante ans sont responsables du tiers des opérations et ceux de quarante à cinquante ans de 31 %.

Quelle a été l'évolution de la capacité hôtelière française au cours des années 1955-1965 ?

Voici le nombre d'hôtels de tourisme et de chambres recensés aux 1^{er} janvier 1958 et 1^{er} janvier 1966 :

Au 1^{er} janvier 1958.

Une et deux étoiles.		Trois étoiles et au-dessus.		Total.	
Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.
9.620	237.670	1.146	79.399	10.766	317.069

Au 1^{er} janvier 1966.

Une étoile.		Deux étoiles.		Trois étoiles.		Quatre étoiles.		Quatre étoiles luxe.		Total.	
8.345	162.885	3.695	110.731	1.133	53.906	265	21.863	50	8.769	13.488	358.154

Il en résulte que *le potentiel d'hébergement en hôtels de tourisme s'est accru, au cours des huit dernières années, de 2.722 établissements, disposant de 41.085 chambres.*

L'action de l'Administration a tendu à encourager, d'une part, la construction d'hôtels neufs et modernes et, d'autre part, la modernisation des hôtels préexistants, notamment en ce qui concerne l'équipement sanitaire.

Sans revenir, dans le détail, sur l'ensemble des mesures financières, fiscales ou réglementaires qui avaient été longuement énumérées lors de l'examen de la loi de finances 1966 (1), notons

(1) Cf. Avis de M. Bouquereil, Sénat (n° 33, tome V, session 1965-1966), p. 15 et suivantes.

simplement l'accroissement du volume des prêts sur le F. D. E. S. entre 1958 et 1965 :

1958	15.000.000	1962	100.000.000
1959	45.000.000	1963	135.000.000
1960	71.000.000	1964	155.000.000
1961	92.000.000	1965	180.000.000

Il reste à souhaiter que, grâce à la publication d'un « Annuaire officiel de l'hôtellerie française » en 1967, les *prix* de celle-ci soient mieux connus, mais également qu'ils soient *respectés*. Le « tout compris » est en progrès, mais il a bien du mal à entrer dans les mœurs et, plus encore peut-être, une certaine *qualité de l'accueil* qui permet à nos voisins étrangers de nous concurrencer dangereusement.

2° Le tourisme social : camping et caravaning.

C'est une formule qui n'a pas eu l'heur de plaire à notre responsable gouvernemental du tourisme, lequel, lors de la séance de l'Assemblée Nationale du 21 octobre, déclarait lui préférer celle de « tourisme pour tous » ; d'autres parlent d'hôtellerie « de plein air ». L'important n'est d'ailleurs pas les formules, mais le potentiel touristique qu'elles recouvrent.

Capacité d'hébergement et fréquentation.

	NOMBRE D'INSTALLATIONS		NOMBRE DE PLACES		NOMBRE DE NUITÉES	
	1965	du 1 ^{er} -1 au 30-9-1966.	1965	du 1 ^{er} -1 au 30-9-1966.	1965	Prévisions 1966.
Terrains de camping et de caravaning	3.614		1.900.000		93.000.000	
Camps de tourisme	107	116	64.000	68.000	2.700.000	2.900.000
Gîtes de France	6.000	6.500	30.000	35.000	2.500.000	2.800.000
Auberges rurales	510	612	13.000	15.300	1.300.000	1.530.000

Aussi estime-t-on généralement que *le nombre de campeurs* est passé de 1 million en 1956 à 3,6 en 1961 et à 7,2 millions en 1965. C'est ce dernier chiffre qui a été retenu par le Conseil Economique et Social dans l'étude très complète qui a été présentée

récemment par Mme Simone Troisgros (1). Sur ce total, les étrangers représentent une part importante, variant selon nos départements entre 27 et 80 % (ce dernier chiffre dans la Haute-Marne, lieu de passage pour les Belges, les Allemands et les Suisses).

Quant au caravanning, il a progressé d'environ 25 %, ce qui se traduit par environ 300.000 personnes utilisant 85.000 caravanes.

Quel est le *montant des prêts accordés par la Commission d'Equipement du Tourisme* ?

	1965	Du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1966.
Camping-caravanning	10.068.500	8.920.500
Gîtes	3.101.200	3.738.100
Auberges rurales	3.266.000	4.390.000
Centres de vacances.....	5.644.000	4.541.500
Totaux	22.079.700	21.590.100
Prévisions totales (1966).....	28.000.000 maximum.	

Il faut rappeler que, depuis mai 1966, la compétence du Commissariat au Tourisme s'est étendue au camping, au caravanning et aux villages de vacances (décret du 28 mai 1966) et qu'une commission interministérielle a été chargée de coordonner, dans ce domaine, l'effort des pouvoirs publics (arrêté du 6 mars 1966). Cela ne peut qu'aller dans le sens préconisé par le Conseil Economique et Social, selon lequel il faudrait « organiser » 3 millions d'hectares, soit 6 % du territoire national ; il nous reste à souhaiter, surtout en matière de camping, *que la qualité de celui-ci aille croissant* comme le montant global des prêts accordés de 1960 à 1965 pour ces formes d'hébergement complémentaires de l'hôtellerie, car le V^e Plan prévoit qu'il y aura de 9 à 10 millions de campeurs en 1970 :

1960	5.780.000 F	1963	12.333.000 F
1961	9.830.000 F	1964	14.941.200 F
1962	10.441.000 F	1965	22.079.700 F

3° Ports de plaisance et nautisme.

Là encore, l'effort dont nous avons dressé l'an dernier un premier bilan (2) se poursuit, car le nombre de bateaux de plaisance, qui était de 87.000 en 1964, est actuellement de 110.000 ;

(1) Cf. rapport présenté au C. E. S. dans sa séance du 30 mars 1966 (J. O. C. E. S. du 11 mai 1966).

(2) Avis de M. Bouquerel, Sénat (n° 33, tome V, session 1965-1966), p. 21 et 22.

on estime que la progression est de 12 % par an, ce qui devrait nous donner une flotte de plaisance de 175.000 bateaux en 1970.

Nous savons que, de 1962 à 1965, les crédits dégagés ont permis 58 opérations de création ou d'importants aménagements, et que 142 sont prévues au titre du V^e Plan (1).

Le nautisme connaît aujourd'hui en France un essor considérable et l'on peut sans exagérer qualifier d'« explosive » la progression actuelle du nombre de ses pratiquants. Faut-il rappeler qu'au cours d'un récent sondage, un Français sur cinq a déclaré souhaiter faire du bateau ?...

Notre pays se prête, certes, à ce développement : il a la grande chance d'être baigné par la mer sur trois côtés et les plans d'eau intérieurs y sont nombreux. Mais si la progression de la plaisance ne risque pas d'y être contrariée par le manque d'eau, il faut craindre que les ennuis sérieux ne commencent, pour les pratiquants — ou les aspirants à la pratique du nautisme — au port.

La plupart de nos ports apparaissent, en effet, en voie de rapide saturation — quand ils ne sont pas déjà saturés — et ce n'est pas sans inquiétude que l'on imagine ce que pourra être la situation dans quelques années. Il conviendrait donc que l'on s'attachât sans plus tarder à tenter de résoudre les problèmes d'infrastructure que pose l'essor de la plaisance.

Ce n'est pas chose aisée, eu égard au rythme rapide de cet essor et au coût élevé des installations qu'implique d'autre part un équipement portuaire parfaitement approprié.

Les pouvoirs publics, en accord avec les collectivités locales, n'ont pas manqué de s'en préoccuper : le V^e Plan consacrera à l'infrastructure portuaire entre 172 millions et 252 millions pour les ports maritimes, 15 millions pour les ports fluviaux et 30 millions pour les plans d'eau intérieurs.

Les textes récents qui posent les bases réglementaires de la politique de « concession », devraient permettre d'apporter une réponse aux questions soulevées par la construction et l'exploitation des ports de plaisance.

(1) Cf. Rapport de M. Sallé, 1967, p. 29 à 32.

Toutefois, il est à craindre que tout cela ne soit insuffisant pour répondre aux besoins.

D'aucuns préconisent l'appel aux capitaux privés et souhaitent la réalisation de ports privés, mais si intéressantes que soient les réalisations du type de « port Pierre-Canto », à Cannes, sur le plan du grand tourisme, on peut douter qu'elles puissent être envisagées comme bases de l'infrastructure que réclament les plaisanciers français (l'anneau d'amarrage valant aujourd'hui plus de 30.000 F au port Pierre-Canto !).

Mais a-t-on fait totalement l'inventaire des installations déjà existantes susceptibles d'être rendues aisément utilisables pour la plaisance sans nécessiter de travaux trop coûteux ?

L'amélioration de beaucoup de nos petits ports de pêche — qui se meurent par suite de la transformation de la pêche artisanale en pêche industrielle — ne pourrait-elle pas être envisagée au bénéfice de toute une économie locale ?

Cette navigation doit donc tendre vers un double but :

- 1° Inculquer aux jeunes le goût de la voile ;
- 2° Aider à la reconversion des populations maritimes.

Le nautisme attire surtout les jeunes et constitue pour eux une excellente formation physique et morale, mais ces futurs marins ignorent généralement les règles les plus élémentaires de la navigation et il est indispensable qu'ils soient formés par des moniteurs qualifiés ; c'est dans ce but qu'a été créée l'École nationale de voile de Saint-Pierre-Quiberon.

Bien que cet établissement relève de la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, il ne peut être ignoré des responsables du tourisme. L'existence de cette école est mal assurée ; elle fonctionne grâce à des hommes qui ont foi en leur mission mais, face à un avenir incertain, les meilleures volontés finissent pas se décourager. L'enseignement est donné dans les casemates d'un vieux fort, le gardiennage d'hiver des bateaux n'est pas assuré et le statut du personnel est mal défini.

Pourtant, des résultats positifs ont déjà été acquis sans aucun incident et sans interruption pour la période du 16 mai au 22 octobre 1966 :

- 11 stages ont été organisés ;
- 7 stages de formation de cadres avec 243 participants ;
- 4 stages d'entraînement et de perfectionnement sportifs avec 154 participants.

Il est urgent que le Gouvernement nous donne des assurances sur ses véritables intentions ; certes, des crédits sont inscrits mais une école nationale de voile, digne de ce nom, sera-t-elle oui ou non construite ?

Si nous n'organisons pas à temps la navigation de plaisance, nous connaissons dans quelques années, sur l'eau, l'anarchie provoquée actuellement à terre par le camping.

Nous savons que des projets ambitieux sont en cours et que des stations modernes seront réalisées d'un seul « jet ». Nous n'en éprouvons aucun ressentiment, mais il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre et délaissier des stations qui se sont créées peu à peu par leurs propres moyens pour d'autres où tout est à faire, où la rentabilité est aléatoire et où la clientèle reste à fixer.

Le tourisme nautique n'intéresse pas seulement le littoral et le Gouvernement a été bien inspiré d'inscrire au V^e Plan 15 millions pour les ports fluviaux et 30 millions pour les plans d'eau intérieurs. La remise en état de nombreux petits canaux plus ou moins abandonnés pendant de longues années est susceptible de donner à certaines régions une activité touristique importante et, déjà, la légère amélioration apportée à ceux de Bretagne a déclenché une fréquentation de bon augure.

4° Disons, enfin, un mot sur le thermalisme et la thalassothérapie, qui en devient une branche très en vogue.

Le thermalisme a connu en 1965 une bonne saison et une de ses formes dérivées — que nous appellerons le « thermalisme de congrès » — permet à des villes comme Evian et Vichy de connaître un brillant renouveau.

De 1961 à 1964, son coefficient d'augmentation a été de 35 % et la seule année 1964 a accusé, par rapport à 1963, une augmentation de 15 %. En 1965, on peut estimer le nombre total de curistes à 420.000 (ils étaient 299.000 en 1961).

Cependant, il n'est pas douteux que nos établissements doivent se moderniser pour s'adapter aux goûts d'une clientèle devenue plus exigeante, ce qui nécessiterait un effort d'investissement d'environ 100 millions, soit 20 millions pendant chacune des cinq années du V^e Plan.

En juin dernier, s'est tenu en France le second Congrès international de la mer où les possibilités de la thalassothérapie ont été mises en lumière par d'éminents praticiens ; quant au Congrès international du thermalisme et du climatisme, il s'est tenu à Cannes du 29 septembre au 3 octobre de cette année. Qu'on nous permette un exemple : l'Institut de thalassothérapie de Quiberon, ouvert en mars 1964, a reçu :

1. 152 curistes la première année, en cinq mois ;

2. 313 en huit mois en 1965 ;

et, du 1^{er} mars au 10 novembre 1966, il a traité 3.025 curistes.

On peut affirmer que le commerce local, et singulièrement l'hôtellerie, a bénéficié de cette création. Certes, des établissements de ce genre ne peuvent être créés dans toutes les villes balnéaires, mais d'autres activités touristiques doivent être trouvées, car deux mois d'été ne suffiront jamais à faire vivre une station.

*

* *

Mesdames, messieurs, votre Rapporteur pour avis a sans doute trop longuement retenu votre attention ; c'est peut-être parce qu'en tant que Sénateur du Morbihan, maire et conseiller général de Quiberon, il est particulièrement sensibilisé aux problèmes du tourisme ; celui-ci est, en effet, pour sa région une activité indispensable, qu'elle se révèle sous l'aspect du camping, du nautisme ou de la thalassothérapie !

C'est pourquoi, en achevant ce rapport, il voudrait insister sur le fait que si le tourisme a continué de se développer en France, *il le doit à l'effort persévérant des élus locaux et départementaux* ainsi qu'à des initiatives privées qui ont doté notre pays d'un capital hôtelier, thermal et « vacancier » dont il peut être encore légitimement fier.

Certes, il reste encore beaucoup à faire et trop de stations, surtout l'été, restent sous-équipées, ce qui explique en grande partie la désaffection dont elles sont l'objet. Que le Commissariat au Tourisme, et plus particulièrement son tuteur, le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Tourisme (pourquoi, d'ailleurs, ne porterait-il pas ce titre qui indiquerait clairement sa fonction ?), nous aident, grâce à une propagande judicieuse, à des crédits toujours plus importants et surtout mieux adaptés et, enfin, à la bonne volonté et au dynamisme de personnalités qui auront la passion de cette activité majeure, laquelle reste la seconde industrie exportatrice de la France (1).

(1) Avec 4,5 milliards de francs de recettes, derrière la sidérurgie (4,8 milliards de francs), mais devant les industries mécaniques (4,4) et l'automobile (3,6).

IV. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de la discussion du budget du Tourisme par votre Commission, un certain nombre d'**observations** ont été présentées que votre rapporteur s'est engagé à faire figurer dans son avis, comme les années précédentes d'ailleurs.

M. Delagnes, citant l'exemple des Sainte-Maries-de-la-Mer (commune dont il est maire), a demandé à votre rapporteur d'appeler tout particulièrement l'attention des pouvoirs publics sur *le surpeuplement de certaines zones touristiques pendant l'été et les conséquences graves qui en résultent*, notamment au point de vue de l'hygiène. En effet, une petite commune ne peut faire face, à elle seule, aux dépenses entraînées par le séjour estival de plusieurs dizaines de milliers de campeurs et, très vite, les conditions de vie dans ces zones s'avèrent déplorables, comme en ont fait foi certains reportages télévisés effectués durant la belle saison.

Il a également mis l'accent sur la nécessité d'autoriser avec plus de libéralisme, pendant la période des vacances, *la délivrance des licences dites de 4^e catégorie* (permettant la vente des boissons alcoolisées) *aux établissements de boissons des villes touristiques ou balnéaires*, même si ces établissements étaient situés dans le périmètre d'un stade ou d'une école (alors fermée).

Le Président de la Commission, **M. Bertaud** — après avoir appuyé les observations de son collègue — a suggéré le renforcement du contrôle du « livret international du campeur » (lequel a remplacé, sur le plan européen, la licence nationale de camping) et l'établissement d'une réglementation plus stricte aux abords des agglomérations.

M. Louis André, après avoir confirmé les assertions de votre Rapporteur concernant *la surenchère du prix des emplacements*

réservés à la navigation de plaisance, a émis la crainte qu'une « vignette » fiscale ne soit instituée pour taxer les plaisanciers, comme l'ont été les automobilistes (1).

Ce point de vue n'a pas rencontré l'adhésion de **M. Longchambon**, lequel a déclaré qu'il lui semblait naturel que les utilisateurs des ports de plaisance participent au financement des infrastructures nécessitées par le développement du nautisme.

*
* *

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1967 adoptées par l'Assemblée Nationale sur les crédits des services du Premier Ministre. — V. — Commissariat au Tourisme.

(1) *Le Figaro* du 9 novembre 1966 s'est fait l'écho d'un futur projet de loi émanant du Ministre des Finances qui instituerait le versement annuel d'une taxe de 25 francs par navire jusqu'à 2 tonneaux, un supplément de 10 francs par tonneau était prévu au-dessus de ce gabarit ; les navires à moteur paieraient en outre un droit de 5 francs par CV.